

Docteur GAUBERT, président de la commission des nouvelles technologies, de l'information et de la communication, rapporteur

Dossier n° 1201 : Accès à Internet haut débit – page XII-3

Je vous donne l'avis de la commission. La commission N.T.I.C. réunie le 2 février 2004 a émis un avis favorable au rapport de M. le Président qui prévoit la signature de deux conventions, une avec France Télécom et une avec la Région, afin de faciliter le déploiement du haut débit en Lozère.

Cette action nous permettra :

- d'accélérer le plan BRETON et donc d'équiper les centraux téléphoniques de plus de 1 000 abonnés sur 2004.

- d'accompagner le programme régional d'accès au haut débit pour tous en hiérarchisant nos actions et en apportant un appui technique aux communes, communautés de communes, syndicats, etc, maîtres d'ouvrage pour ces opérations.

Il convient également :

- de donner délégation à notre commission permanente pour le suivi de ce dossier.

- d'autoriser M. le Président à signer tous documents utiles à cette affaire.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Avez-vous des questions ? Monsieur AVIGNON, vous avez la parole.

Monsieur AVIGNON, président de la commission des sports et de la jeunesse

Dans cette convention, il est prévu d'avancer le plan BRETON de fin 2005 à fin 2004 concernant 4 ou 5 centraux téléphoniques. Dans la convention, à la page 33, au paragraphe 2-2, il est dit que tous les centraux téléphoniques seront équipés en Deslam avant fin 2005. Cependant, la technologie actuelle est telle que certaines communes trop éloignées du central qui les dessert ne peuvent aujourd'hui en bénéficier, et elles pourraient bénéficier du haut débit par des solutions alternatives telles que le satellite. Cela veut dire que les petits centraux qui sont dans les chefs-lieux de cantons pourront donc être desservis en A.D.S.L., sans passer par le satellite. C'est bien cela ?

Maître POTTIER, président du Conseil général

Oui, tout à fait. Et là où nous ne pourrons pas les mettre, nous aurons les technologies alternatives, c'est-à-dire le satellite, le WIFI entre autres, de manière à ce que l'ensemble du département puisse être couvert d'une manière ou d'une autre.

.../...

Monsieur AVIGNON, président de la commission des sports et de la jeunesse

Je m'interrogeais parce que la carte qui est jointe là n'explique pas bien la situation.

Monsieur ARGILIER

Est-ce que l'on peut avoir une explication précise de la carte ?

Monsieur AVIGNON, président de la commission des sports et de la jeunesse

Par exemple, sur la carte, la commune de Saint Germain du Teil apparaît en blanc, alors que nous avons un central téléphonique à Saint Germain.

Monsieur POURQUIER, président de la commission de l'agriculture

C'est parce que cela coûtait plus de 100 € la ligne...

Monsieur AVIGNON, président de la commission des sports et de la jeunesse

Non... Il est dit au paragraphe 2.2 que tous les centraux seront équipés avant fin 2005.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur BOYER, vous pouvez apporter des précisions.

Monsieur BOYER, directeur du service des assemblées et de l'informatique

Ce qui a été étudié en commission N.T.I.C., c'est donc l'avancement du plan BRETON sur l'année 2004 qui prévoit les centraux téléphoniques de Saint Chély, du Malzieu et de Banassac-La Canourgue.

Ensuite, dans le cadre du programme régional qui prévoit d'octroyer une subvention de 60 % aux communes, communautés de communes et établissements publics qui désirent s'équiper en moyens d'accès à haut débit pour leurs moyens propres, dans ce cadre-là nous avons étudié deux ordres de priorité :

- Une première carte qui permet d'équiper à un coût intéressant en technologie A.D.S.L. les centraux téléphoniques, donc essentiellement ceux pour lesquels l'investissement par habitant est inférieur à 100 €. Cela, c'est ce que l'on a appelé le premier projet qui apparaît essentiellement dans les couleurs jaunes et vertes sur la carte que vous avez.

.../...

- Tout ce qui est en zone blanche, c'est toutes technologies confondues. Les collectivités intéressées – et nous leur apporterons un appui technique – devront étudier les technologies filaires, type A.D.S.L., mais aussi les technologies alternatives, satellite, haut IFI, comme l'évoquait le Président, pour voir laquelle a le meilleur rapport qualité/prix, parce que dans certains endroits, bien qu'il y ait un central téléphonique qui peut être équipé en technologie A.D.S.L., ce n'est pas forcément la technologie qui a le meilleur rapport qualité/prix. Donc, là, il faut faire une étude toutes technologies confondues.

Monsieur AVIGNON, président de la commission des sports et de la jeunesse

Ce dont je parle là, c'est dans la convention avec France Télécom. Ce n'est pas dans la convention Région.

Monsieur BOYER, directeur du service des assemblées et de l'informatique

Les deux conventions sont liées. Les engagements à l'article 2.2 sont repris dans la convention Région, puisque c'est avec l'aide des financements du programme régional que cela pourra se faire, et donc l'article 2.2 auquel vous faites allusion, Monsieur AVIGNON, c'est pour effectivement compléter le plan BRETON et permettre l'accès au haut débit sur l'ensemble du territoire. Vous avez donc :

- le premier projet qui répond à des équipements A.D.S.L. pour un coût qui a été étudié en commission, inférieur à 100 € par habitant susceptible de recevoir l'A.D.S.L.

- et le deuxième projet qui correspond à ce qui apparaît en blanc qui est toutes technologies confondues ; c'est-à-dire que l'on n'écarte pas la technologie A.D.S.L., mais comme le coût est quand même beaucoup plus cher il est intéressant d'étudier aussi les technologies alternatives.

C'est cela que cela veut dire.

Maître POTTIER, président du Conseil général

M. FAÏSSE, Dr DELMAS et Alain ARGILIER vont intervenir. Ensuite, le président de la commission conclura.

Monsieur FAÏSSE

Je remercie les services des documents qui nous ont été fournis lors de cette commission, mais je voudrais mettre en garde nos collègues. Equiper un central téléphonique en Deslam ne signifie pas que l'ensemble des communes dépendant de ce secteur seront couvertes par l'A.D.S.L. Il n'y a qu'une petite partie dans un rayon de proximité, à condition encore qu'il n'y ait pas d'obstacles naturels autour du point d'accès, qui sera couverte. La carte est certes très bien faite, mais il ne faudrait pas considérer les communes dans la totalité de leur territoire.

.../...

Maître POTTIER, président du Conseil général

J'ajouterai, si vous me le permettez, une précision : le tout étant fait en fonction des techniques qui existent aujourd'hui et qui existeront peut-être demain autrement, puisqu'on voit qu'au jour le jour l'aire reliée à l'A.D.S.L. augmente : on en était à 5 kilomètres, on en est maintenant à 7 kilomètres.

Docteur, vous voulez rajouter quelque chose ?

Docteur GAUBERT, président de la commission des nouvelles technologies, de l'information et de la communication

Quand on a commencé à s'occuper des T.I.C., c'était 2 kilomètres autour du central. On est passé à 3, puis à 4, et maintenant on est à 7. Avant, on ne passait pas de l'A.D.S.L. par le cuivre dans les petits centraux. Or cela présente un avantage, quand on n'a pas la fibre optique.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Docteur DELMAS, vous avez la parole.

Docteur DELMAS, président de la commission prospective et réflexion sur l'avenir du département

Je vais dire ce que j'ai redit à France Télécom à la dernière commission. Il est vrai que nous avons des territoires qui sont à plusieurs vitesses. 85 % du territoire du Languedoc-Roussillon est couvert par l'A.D.S.L. Nous en sommes à 35 % dans le département de la Lozère ; il reste donc 65 % du territoire à couvrir. Et encore dans les 65 % du territoire, il y a encore deux vitesses ou trois vitesses. Il y en a une qui va dans le cadre du plan BRETON, et il va y avoir des aménagements, mais cela concerne peu de communes, sur 2004 ; c'est bien que cela s'accélère par rapport à ce qui était prévu en 2005. Cela veut dire que, pour tous autres territoires, il faudra que les collectivités, les communes ou les communautés de communes, soient maîtres d'ouvrage du projet. Il y a un financement de la Région qui est de l'ordre de 60 % pour les communes ; il restera quand même 40 % à la charge des collectivités.

Comme le disait M. BOYER tout à l'heure, et je rejoins M. FAÏSSE aussi, il est vrai que cet investissement à 100 € par personne reliée c'est déjà très élevé au niveau de certaines communes, mais cela ne couvre qu'une partie des communes. Si nous voulons arriver à avoir un territoire qui soit totalement couvert, il faut se rendre compte du coût que cela va représenter au niveau des collectivités, même s'il y a une aide de 60 %.

Je crois que, là-dessus, malgré les efforts que les uns et les autres ont faits et les différents plans qui ont été proposés par les différents gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, nous n'en sommes pas encore à équité avec les territoires qui sont les territoires où la population est la plus concentrée, où là cela ne coûte rien : on leur offre le haut débit, on s'installe immédiatement. Et puis, les autres territoires ruraux restent avec des difficultés.

.../...

Il y a un point qui me semble quand même important, et si on ne gagnait que cela au niveau de l'Etat français ce serait déjà bien, c'est l'équipement des entreprises. Il est vrai que la Région propose de subventionner à hauteur de 80 % les entreprises, mais il reste à la charge des entreprises 20 % ; elles subissent donc une concurrence déloyale par rapport aux entreprises qui sont installées dans des grandes métropoles. Nous, nous n'avons pas besoin, dans le département, d'avoir des entreprises qui sont encore pénalisées parce qu'elles ont besoin de l'A.D.S.L. Ne serait-ce que pour cela, je pense qu'il faudrait pouvoir trouver le moyen pour faire en sorte que les entreprises qui ont besoin de l'A.D.S.L. ,. ou du satellite parce que c'est peut-être la solution, puissent bénéficier d'une subvention et ne pas être obligées de payer une partie de l'équipement qu'elles devraient faire.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur CHAZAL, vous pouvez intervenir. Ensuite, M. ASTRUC interviendra.

Monsieur CHAZAL

Tout ceci, il faut le rappeler, parce que France Télécom – et son représentant nous l'a confirmé lundi matin dernier – obéit aujourd'hui, en ce domaine, à une stricte logique d'entreprise, strictement, et qu'elle n'est tenue par aucune obligation de service public dans cette affaire-là. Comme pour la téléphonie mobile, tant que l'on n'aura pas fait admettre que ce sont, là, des domaines qui relèvent du service universel, on se heurtera toujours à ce problème-là. Ajoutons-y le fait que les techniques, comme cela vient d'être rappelé par le docteur GAUBERT, évoluant très, très vite, ce qui est vrai aujourd'hui ne l'est pas forcément demain ou après-demain, et on va courir – je le crains – toujours après ces techniques qui évoluent. Cela, c'est sûr.

Docteur DELMAS, président de la commission prospective et réflexion sur l'avenir du département

La loi d'aménagement rural prévoit que c'est gratuit et que l'Etat doit mettre le financement nécessaire.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur ASTRUC, vous avez la parole.

Monsieur ASTRUC, questeur

M. le Préfet avait organisé, dans l'automne dernier, une réunion, en présence des services de l'Etat, de la D.D.E. et des maires de La Canourgue, d'Aumont-Aubrac et de Saint Chély, à propos de la mise en place de la fibre optique le long de l'A 75 et de la possibilité que l'on avait de pouvoir profiter d'un fourreau tout au long de l'axe qui desservirait les cantons de La Canourgue, Aumont-Aubrac et Saint Chély. Je voudrais savoir où en était l'état d'avancement de ce dossier et de ce projet, parce que je pense qu'il fallait aller vite. Peut-être que M. le Directeur de la D.D.E. qui était à la réunion pourrait nous donner quelques éléments.

.../...

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur le Sous-Préfet, autorisez-vous M. le Directeur à intervenir ?

Monsieur DEVIMEUX, sous-préfet de Florac

Bien entendu.

Monsieur VICHET, directeur départemental de l'équipement

La consultation avait été lancée, si j'ai bonne mémoire, fin décembre par la D.R.E. pour savoir quelles étaient les entreprises intéressées par les deux options qui avaient finalement été retenues, qui étaient d'une part ceux qui se déclaraient intéressés par le détubage d'un des tubes qui passe sous l'A 75, et l'autre option étant ceux qui se déclaraient intéressés par le tirage, en même temps que celui qui servira à l'exploitation de l'A 75, d'un deuxième câble optique qui servirait pour l'exploitation de toute l'A.D.S.L.

Alors je ne peux pas vous dire exactement où en est la réponse. Les réponses devaient intervenir avant je crois la fin janvier ou le début février. Les réponses ont donc dû parvenir à la Direction régionale de l'équipement de Montpellier qui coordonne cette opération, sachant que le tirage du câble qui intéresse la Lozère doit avoir lieu aux environs du mois d'avril-mai. France Télécom avait indiqué qu'elle était intéressée par un tirage en parallèle de ce câble pour pouvoir desservir en A.D.S.L. les zones proches de l'A 75. Je vais me renseigner pour vous donner exactement l'état des lieux. Mais, pour l'instant, j'attendais les résultats de la consultation lancée par la D.R.E.

Docteur DELMAS, président de la commission prospective et réflexion sur l'avenir du département

Je voudrais poser une question : et si ce n'est pas France Télécom qui a le marché ?

Monsieur VICHET, directeur départemental de l'équipement

On est obligé quand même de faire une consultation. C'est la seule réponse que je peux faire.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Et si c'est France Télécom qui a le marché ?...

Monsieur ARGILIER

Pour revenir un peu sur ce que disait Jean-Jacques DELMAS tout à l'heure, une fois de plus ce sont les territoires ruraux qui sont exclus. C'est comme à l'époque pour la télévision, où certaines communes n'avaient pas les 6 chaînes de télévision. Je veux bien faire remarquer que 60 % des travaux sont pris en charge par la Région. Sur les 40 %, est-ce que le Conseil général compte faire quelque chose ou pas ?

.../...

Maître POTTIER, président du Conseil général

Nous ferons quelque chose quand vous m'aurez indiqué où nous prenons les recettes pour le faire.

Monsieur AIGOIN, vous avez la parole.

Monsieur AIGOIN

Je voudrais faire trois remarques.

Première remarque. Je vous ai distribué à chacun d'entre vous une lettre dans laquelle je vous faisais part de mes petits soucis notamment au niveau de France Télécom. Je ne suis pas à l'A.D.S.L., je ne suis pas à haut débit, je ne suis pas au satellitaire, je suis à la ligne téléphonique banale de base. Aujourd'hui, sur mon canton, le couple de personnes âgées sur Moissac-Vallée Française ou Saint Julien des Points peut rester pendant plusieurs jours sans téléphone. Alors je vais continuer à rester au ras des pâquerettes encore une fois. Quand je vois la même boîte, qui s'appelle France Télécom, qui demande au département d'innover, je m'interroge. On va innover... Le modernisme, aujourd'hui, est-ce que c'est de laisser des gens sans téléphone pendant plusieurs jours ? Ou, pour commencer à être moderne, n'est-ce pas de dire : « tous les gens doivent avoir le téléphone chez eux » ? Parce que ce qu'il faut dire aussi, c'est que la couverture pour le téléphone portable n'existe pas non plus dans ces endroits-là. Vous voyez donc déjà un petit peu le décalage : il y a une Lozère, deux Lozère, trois Lozère en cascade. On arrive à des choses qui me choquent.

C'est pour cela que je voterai contre cette convention, pas pour dire que je ne suis pas d'accord sur le fait d'avoir de nouvelles technologies ; mais je dis : partons de la base, exigeons un minimum, un minimum ! Cela, c'est la première remarque.

Ma deuxième remarque, elle est d'un ordre très politique, elle a été annoncée par quelques-uns. On a déréglementé le service public. On l'a rendu caduque. Donc, aujourd'hui, nous avons France Télécom mais nous aurons d'autres opérateurs qui se positionneront à des prix différents, il y aura une concurrence. Dans cette concurrence-là, il restera encore aux collectivités à payer une certaine somme. C'est la deuxième remarque.

Ma troisième remarque, elle est quand même sur le coût par abonné : Combien cela va-t-il coûter ? Ce matin, nous avons entendu pendant plus d'une heure et demie des gens qui sont venus nous parler de la précarité, et ils ont eu raison. Est-ce que, là, ce n'est pas un moyen de rendre encore plus précaires les précaires ? Alors il faudrait qu'une bonne fois pour toutes nous sachions où nous allons. Donnons du sens à notre vie, à notre pays. N'écoutons pas les banquiers et les gens qui font des placements boursiers ! Arrêtons ceci. Nous sommes en train de nous « planter » et nous disons : d'accord.

Moi, je ne marche pas avec vous. Je dis : je ne suis pas d'accord, pas d'accord, pas d'accord... Je vous ai demandé d'ailleurs dans ce courrier à ce que nous puissions avoir, peut-être pas de façon très longue, une précision par rapport aux Lozériennes et aux Lozériens qui ont dit, dans l'enquête, qu'ils étaient soucieux du service public. J'aimerais savoir pour vous ce que cela veut dire « service public ».

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur PLATON, vous pouvez intervenir.

.../...

Monsieur PLATON

J'en ajouterai. Je dirai que la mairie du Vialas a perdu son central téléphonique il y a à peu près deux mois. Il a fallu deux mois pour que France Télécom vienne le remplacer.

Je dirai aussi que les lignes téléphoniques sont vétustes, et de plus en plus, et que la moindre bourrasque tombe les poteaux. Quand les fils ne sont pas arrachés, il y a encore possibilité de téléphoner, je parle pour les campagnes. Quand il y a arrachement, c'est fini, on n'a plus de téléphone. Et, attention, il faut des semaines pour que l'entreprise désignée par France Télécom vienne sur place faire des travaux !

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur FAÏSSE, vous avez la parole.

Monsieur FAÏSSE

Profitant de ce que vient de dire Robert AIGOIN, je voudrais faire une remarque qui va dans le même sens – et je regrette que les parlementaires ne soient pas là cet après-midi – et qui concerne le projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux.

Notre collègue Pierre MOREL nous a transmis ce pavé. Je l'ai lu. Je l'ai lu jusqu'au bout. Pour ce qui concerne les nouvelles techniques d'information et de communication, sauf erreur de ma part, il n'y a rien, pas un mot, rien, dans ce projet. Je pourrais dire la même chose en ce qui concerne le logement, en ce qui concerne l'éducation, en ce qui concerne le transport, en ce qui concerne la santé. Il n'y a rien là-dedans ! Alors j'ajoute que l'on nous fait, en début de document, une magnifique remarque sur les services publics, et je déborde sur les services publics. On nous dit que les services publics, dans ce projet, cela concerne uniquement la « maison de services publics », et il est prévu que ce service pourra être confié à une personne physique ou morale. Pensez-vous que, dans les coins perdus de la Lozère, on trouvera une personne physique qui viendra faire fonctionner un service public alors que l'on sait très bien que ce n'est pas rentable ?

Alors, moi, je crois que c'est extrêmement grave, parce que ce projet – je ne sais s'il est adopté ou s'il va être adopté, je n'ai aucun doute à ce sujet – prévoit le démantèlement des services publics dans les années à venir.

Je pourrais faire la même remarque en ce qui concerne le financement. Lisez ce document. Si vous trouvez une seule ligne, je dis bien une seule ligne, concernant le financement des services publics et des services en faveur du monde rural, eh bien vous me le direz, c'est que j'ai sûrement mal lu. Moi, j'en déduis qu'il s'agit non seulement d'une coquille vide, d'un outil que je pense purement électoraliste, mais qui est extrêmement dangereux pour le monde rural dans les années à venir.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur CHAZAL, vous avez la parole.

.../...

Monsieur CHAZAL

Une demande précise, je déborde un peu du sujet, en ce qui concerne le programme relatif à la téléphonie mobile. Quand est-ce que la convention de mandat sera passée avec le S.D.E.E. pour qu'il soit pleinement opérationnel ? Parce que je dois dire et ajouter une nouvelle fois que, vraiment, les populations sont impatientes de voir arriver enfin ce service-là, et nous sommes à une époque où les jeunes, en particulier, le réclament avec force.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur SURJOURS, vous pouvez répondre.

Monsieur SURJOURS, président de la commission de l'enseignement et de la formation

Pour ce qui concerne la convention entre le département et le S.D.E.E., c'est imminent, c'est en cours. Ce n'est pas cela qui bloque. Ce sont toutes les procédures techniques et administratives, les autorisations de réseaux et autres, qui font en sorte que si les dossiers, dans le meilleur des cas, sortent d'ici la fin de l'année, nous aurons été très bons.

Monsieur CHAZAL

J'ai aussi interrogé à ce sujet M. FERRIER, notre ancien collègue, directeur du S.D.E.E., qui me faisait part d'une première estimation concernant les relais T.D.F. susceptibles de convenir, et il n'y en aurait que 3 ou 4 sur l'ensemble du département. Alors il y a une deuxième mouture qui doit venir dans les tout prochains jours, sous huitaine, qui en acceptera peut-être quelques autres qui sont suffisamment à proximité, nous l'espérons, parce que ce sera encore plus long naturellement si on ne peut pas utiliser les supports T.D.F.

Monsieur PLATON

Et plus cher forcément.

Monsieur SURJOURS, président de la commission de l'enseignement et de la formation

Attendez... Ce n'est pas forcément plus long et plus cher. C'est que, de toutes façons, ou vous voulez que nous allions vite et nous bâclons les discussions et la faisabilité du projet, et auquel cas vous viendrez ensuite m'engueuler parce qu'il y aura des zones d'ombre partout. Vous le savez bien, parce que le S.D.E.E. a suffisamment donné à l'époque avec la télévision, parce que les coups de fil d'engueulade ils ont été plus du côté de la rue Bourrillon qu'ici, et ce sera pareil pour la téléphonie mobile, il ne faut pas rêver. D'ailleurs, il faut dire aussi une chose, c'est qu'en plaine, quand vous partez de Mende et que vous allez sur Paris, en pleine plaine de Beauce il y a des zones d'ombre dans la téléphonie mobile aussi, il ne faut pas l'oublier. Il faut quand même dire les choses comme elles sont. Nous ne sommes pas martyrisés à un point où on croirait que nous sommes dans un pays où plus rien n'arrive et où plus rien n'en sort. Nous n'en sommes quand même pas là.

.../...

Pour répondre concrètement, il est vrai qu'aujourd'hui il y a, comme vous l'avez dit, 3 ou 4 pylônes qui sont en état de pouvoir répondre à la convention telle qu'elle a été prise et précisée entre le département, l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile. Il est bien entendu que, de toutes façons, ce n'est pas gratuit, contrairement à ce que vous pensiez, Monsieur PLATON. T.D.F. fait également payer la location de ces pylônes, et cela coûte pratiquement aussi cher que de faire des pylônes neufs, rassurez-vous. Donc, au niveau des coûts, ce sera pareil.

Monsieur CHAZAL

Un dernier point. J'insiste une fois de plus sur le point suivant, c'est qu'il faut absolument mettre les maires dans le coup. Il faut qu'ils soient consultés parce qu'ils peuvent avoir des propositions à faire et il est bon qu'ils soient consultés en amont.

Monsieur SURJOUS, président de la commission de l'enseignement et de la formation

Pardon de prendre la parole, Monsieur le Président. Rassurez-vous, nous le ferons pour deux choses. Premièrement, quand il y aura des négociations pour l'achat de terrains, parce qu'il n'y a pas que T.D.F. et cela ne représente que très peu de choses, il faudra bien que nous ayons leur secours. J'ai proposé d'ailleurs au bureau du S.D.E.E. qui en a été d'accord de renforcer un petit peu l'équipe pour que nous allions le plus vite possible dans ce dossier.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Docteur DELMAS, vous avez la parole.

Docteur DELMAS, président de la commission prospective et réflexion sur l'avenir du département

Je crois savoir – mais il faudrait le vérifier – que la DATAR a fait appel à projets pour la couverture concernant les hauts débits au niveau des départements ruraux. Il serait peut-être intéressant de le vérifier et encore plus intéressant de présenter un projet rapidement parce qu'il y a peut-être des fonds à mobiliser en plus de ce qui est affecté par le Conseil régional sur la couverture au niveau du département de la Lozère. Je crois donc qu'il serait intéressant de vérifier cela et de proposer très rapidement un projet au niveau du département de la Lozère parce que, comme pour tous ces appels à projets, ce sont les premiers qui arrivent qui sont éligibles, et puis, ensuite, quand les crédits sont épuisés, il n'y a plus rien après.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Cela a fait l'objet d'une discussion ces jours derniers, et en effet nous proposerons un projet sur les crédits DATAR, de manière à pouvoir faire élire le département à cette action menée par la DATAR.

.../...

Je voudrais répondre à M. FAÏSSE. Le projet de loi, tel qu'il est présenté, je pense que ce n'est pas un vrai projet de loi sur la rénovation rurale – c'est moi qui le dis – et que c'est un catalogue d'un certain nombre de problèmes qui étaient posés, précis, en pointillés, et qui trouveront leur solution-là. Il est vrai que cette loi manque de souffle – c'est moi qui le dis – et que nous avons besoin d'une loi d'ensemble sur le milieu rural. J'en suis intimement convaincu.

J'ajouterai quand même qu'actuellement nous avons des lois qui arrivent sur le bureau de l'Assemblée nationale et sur le bureau des associations de collectivités à une allure folle, et qui, toutes, ont un impact soit sur l'urbain, soit sur le rural. Je m'explique. Nous avons un certain nombre de lois qui traitent du rural, mais c'est par exemple une loi qui va se retrouver sur le ministère de l'écologie et du développement durable. Si bien que c'est le reproche que je fais à cette loi-là, c'est de ne pas globaliser les problèmes et de trouver une solution globale. Mais cela a au moins le mérite d'exister, c'est de régler un certain nombre de problèmes législatifs ou réglementaires qui bloquaient un certain nombre de situations. Mais je le répète et j'assume mes propos : cette loi manque de souffle, et nous avons besoin d'une loi globale.

Pour répondre au souci des services publics, c'est une des préoccupations de l'assemblée départementale, toutes tendances confondues. Actuellement, le département accompagne une action de réflexion et de travail sur un canton, à la demande du Dr BONHOMME sur le canton de Saint Alban qui a bien besoin de cette réflexion. Le département l'accompagne puisqu'il participe au financement de l'opération, et j'ai assisté à un certain nombre de réunions, de manière à voir comment nous pourrions appréhender ces problèmes. Parce que faire des grands discours, des envolées la main sur le cœur, cela tout le monde sait le faire ; arriver dans le concret et faire des propositions concrètes de maintien du service public en milieu rural, c'est beaucoup plus compliqué, et c'est ce que nous sommes en train de faire sur le canton de Saint Alban. Si vous voulez des précisions, le Dr BONHOMME dont je viens de parler est prêt à apporter ces précisions.

M. le Préfet a fait une réunion cantonale à Châteauneuf de Randon cette semaine. M. le Préfet a souhaité que le canton de Châteauneuf de Randon – Hubert LIBOUREL nous les a assez présentés à un certain nombre de réunions – puisse servir d'équilibre entre la Margeride ouest et la Margeride est, dans un canton profondément rural, pour voir comment nous pouvons tous nous mettre autour de la table. C'est une autre démarche que celle suivie pour le canton de Saint Alban. Mais c'est bien pour vous faire voir que nous ne l'avons pas oublié. En plus, vous conviendrez que nous sommes dans une période électorale, qui n'est pas la période la plus facile pour avoir une réflexion sereine, et que personnellement j'ai souhaité que nous attendions le 2 avril ou le 1er avril au soir pour réouvrir le dossier. Je voulais simplement, en vous donnant ces deux précisions, vous dire que nous ne l'avons pas oublié, vous dire que nous essayons, sur la partie est et sur la partie ouest du département, de trouver des expériences différentes, de manière à pouvoir faire un plan global de ce qui est toujours l'opinion de votre serviteur en tous les cas : d'un service public et d'un service au public.

Jean-Paul BONHOMME, peut-être voulez-vous apporter des précisions.

Docteur BONHOMME, président de la commission de l'action sociale et de la solidarité

Effectivement, je vais vous reprendre sur le canton de Saint Alban. Il s'agit surtout d'une étude par rapport au service au public, comme vous venez de le dire effectivement en dernière partie de votre intervention.

.../...

Parce que nous avons le téléphone mobile sur le canton, sur la commune ; mais malheureusement nous n'avons plus les services de proximité, nous avons une raréfaction des commerces, quand ce n'est pas une quasi disparition, des artisans où il n'y aura bientôt plus rien. C'est donc bien beau de vouloir faire du maintien à domicile mais ce n'est pas évident lorsque le commerce de proximité n'est plus là, lorsque les commerces ambulants sont en train de disparaître peu à peu. Nous essayons donc un petit peu de compenser ce manque, et d'autre part aussi de développer l'activité économique de notre territoire. Donc, effectivement, ce n'est pas uniquement le service public, c'est surtout le service au public, comme vous venez de le dire, qui est une grosse préoccupation pour nos territoires ruraux.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Alors que, sur le canton de Châteauneuf, ce sont plutôt les services publics qui posent problème, sur lesquels nous essayons de voir, sur un canton test, comment nous pourrions aménager le service public. Ce qui est important, ce n'est pas la présence physique de tel ou tel service, mais ne me faites pas dire ce que je ne dis pas ; je dis que l'important, c'est que le service soit rendu, et il ne sera pas rendu au XXIème siècle tel qu'il a été imaginé au début du XIXème siècle, parce que malheureusement on est encore dans des stéréotypes du début du XIXème siècle.

M. FAÏSSE et M. PLATON peuvent intervenir successivement.

Monsieur FAÏSSE

Moi, je vous remercie de vos propos, Monsieur le Président, parce que vous avez employé le mot « catalogue ». C'est très exactement ce que je pense de ce projet. La remarque que je faisais ne s'adressait pas au président du Conseil général, elle s'adressait à nos parlementaires qui sont malheureusement absents...

Maître POTTIER, président du Conseil général

Ils n'ont pas le don d'ubiquité.

Monsieur FAÏSSE

... et pour qui j'ai la plus grande amitié. Mais je crois qu'il faut qu'à la faveur de la réflexion que nous mènerons dans le département nous fassions corriger certains dangers qui sont là-dedans. Je prends un exemple au hasard, et je pourrais en prendre d'autres : ce texte prévoit purement et simplement la suppression des SAFER. Pensez-vous que la suppression des SAFER irait dans une meilleure organisation du territoire rural ? Alors que l'on sait très bien que la suppression sera la porte ouverte à l'agrandissement des propriétés sans limites ; ce que nous déplorons dans le département.

Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, je souhaiterais que, lors d'une prochaine réunion, nous puissions étudier ce texte – et peut-être n'est-ce pas la dernière mouture – et que nous puissions, simples petits Lozériens de base, faire des remarques en demandant à nos parlementaires de les prendre en compte.

.../...

Maître POTTIER, président du Conseil général

Docteur DELMAS, vous avez la réponse.

Docteur DELMAS, président de la commission prospective et réflexion sur l'avenir du département

J'ai la réponse, puisque nous avons invité tous nos collègues conseillers généraux à étudier ces textes avec les différents partenaires, que ce soient les services concernés, les organismes agricoles ou d'autres services, pour pouvoir discuter sur ce texte et donner un avis au niveau du Conseil général par rapport à ce texte. Malheureusement, il y en a peu qui sont venus. Il y en a qui sont venus et qui ont participé à cette commission, c'était dans le cadre de la commission prospective. La réponse a donc déjà été faite au niveau du Conseil général. Il est dommage que tu ne sois pas venu et que tu n'aies pas fait les remarques voulues à ce moment-là.

Maître POTTIER, président du Conseil général

J'ajouterai une précision pour ce qui est des SAFER. Il faut savoir que nous sommes dans une situation tout à fait exceptionnelle dans le département de la Lozère. Nous sommes le seul département de France et de Navarre, le seul parmi les 102 collectivités départementales, à avoir une SAFER départementale, car dans les autres départements elle est régionale. Cela nous donne une proximité. Les SAFER sont généralement vues dans le sens d'un établissement d'aménagement foncier et non pas de l'établissement rural ; l'aménagement foncier, c'est la politique qui est menée généralement en France et en Navarre par les SAFER. Or nous avons ici une SAFER qui fait de l'établissement rural, qui fait de l'aménagement rural. C'est rarissime. J'indique souvent cette expérience à Paris, alors que l'on en est à créer des agences foncières pour suppléer la défiance du travail des SAFER dans un certain nombre de régions. C'est la raison pour laquelle il y a ce texte. Mais, moi, je me suis inscrit en faux dans toutes les réunions auxquelles j'ai pu assister à Paris, en disant que, au contraire, l'important ce serait d'avoir une SAFER départementale qui serait l'outil foncier du Conseil général et des agriculteurs bien sûr, mais pas seulement des agriculteurs ; il conviendrait qu'il soit l'outil foncier de l'aménagement rural. Mais c'est loin de faire l'unanimité parce que bien entendu – vous le savez comme moi – il n'est de bonne politique qu'à l'intérieur du périphérique parce que c'est là que l'on sait tout... et la SAFER n'a pas grand chose à faire à l'intérieur du périphérique !

Monsieur AIGOIN, vous pouvez intervenir. Et puis, j'aimerais que nous avancions dans nos travaux.

Monsieur AIGOIN

Monsieur le Président, je serai d'accord avec vous, je pense que le service public ne doit pas être le même en 2004 que ce qu'il a été en 1945. Là, vous me trouverez toujours d'accord avec vous. Mais pensez-vous, aujourd'hui, qu'il suffit de dire à quelqu'un : « on vous rendra le service » ? D'abord, dire cela, c'est prémonitoire parce que vous ne savez même pas si vous aurez les moyens de le rendre le service. Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est que l'avantage du service public c'est qu'il rend un service sur la totalité du territoire au même prix pour tout le monde. C'est cela, le service public. C'est pour cela que j'aurais aimé avoir votre assentiment, parce que dans l'enquête c'est ce qui est ressorti.

.../...

Je vais prendre l'exemple de la Poste. Il est vrai qu'en 1945 on faisait des tournées à pied. Elles étaient assurées. Aujourd'hui, on a des voitures, et les tournées ne sont plus assurées. En 1950, le courrier partait de Mende à 5 heures du soir, il était traité dans des wagons postaux, il arrivait ensuite à Paris et il était distribué le lendemain. En 2004, on a une distribution du courrier à 2 ou 3 jours. Si l'on veut avoir le service à 24 heures, il faut mettre le prix. Pensez-vous que le service rendu est au même prix pour tout le monde ? Je reviens encore sur ce dont nous avons discuté ce matin avec des associations ; la précarisation, ce sont des décisions qui les font. Ce sont des décisions qui sont prises ; alors elles peuvent avoir le couvert européen, mais elles sont tellement relayées par la France qu'elles sont tout à fait effectives. Je m'interroge d'autant plus quand je vois que le ministre Francis MER ose écrire : « les entreprises publiques sont toutes privatisables » ; on a beaucoup de souci à se faire ! Parce que je ne vois pas comment, dans le département de la Lozère, un département pauvre – ce n'est pas péjoratif, mais je dis « pauvre » au niveau des recettes –, vous allez pouvoir demain, lorsque ce qu'a demandé le ministre aujourd'hui, c'est-à-dire de privatiser les entreprises publiques, sera effectif, trouver le financement pour rendre un service au public aussi bien qu'aujourd'hui.

Sachez que le lien social, dans ce pays, aujourd'hui, ce n'est que le service public.

Monsieur LIBOUREL, président de la commission des finances et de la programmation

Qui est-ce qui a commencé à privatiser ?

Monsieur AIGOIN

A privatiser quoi ?

Monsieur LIBOUREL, président de la commission des finances et de la programmation

Les entreprises publiques : E.D.F., la Poste.

Monsieur AVIGNON, président de la commission des sports et de la jeunesse

La Poste et France Télécom, c'est bien un gouvernement de gauche, en 1990, qui a commencé à les privatiser...

(Mouvements divers)

Monsieur CHAZAL

Je pense que cela a commencé en 1986-1988.

Monsieur AIGOIN

Oui, comme le dit Jean-Claude, cela a commencé en 1986.

.../...

Maître POTTIER, président du Conseil général

Je reste convaincu que M. AIGOIN ne convaincra pas l'autre partie de l'assemblée départementale, comme l'autre partie de l'assemblée départementale ne convaincra pas M. AIGOIN. A vous entendre, c'est vous qui êtes le porte-parole des Lozériens.

Monsieur AIGOIN

Non. Mais les Lozériens, nous les avons interrogés quand même. Ils nous ont dit : « nous, nous voulons un service public ». Vous allez faire une expérimentation avec des directives qui sont sur de la privatisation. Dites-moi, Monsieur le Président, aujourd'hui si vous êtes à même de dire que vous allez trouver de l'argent. Nous n'arrivons même pas à assumer nos compétences. Arrêtons de rêver ! Et puis, je vous dis que, en allant dans ce sens-là, on va faire une France à trois, quatre vitesses, avec des gens de plus en plus pauvres. Mais arrêtons de succomber à ces gens qui veulent faire de pognon, qui veulent marchander tout, la santé, la culture, on veut faire du pognon avec tout. Cela suffit !

Maître POTTIER, président du Conseil général

Je vais proposer que l'on prépare un repas peut-être pour 20 heures... Maître BLANC, vous pouvez intervenir. Ensuite, M. PLATON pourra prendre la parole.

Maître BLANC, président de la commission des interventions économiques et des pôles touristiques

Je voulais simplement exprimer le souhait que l'on en arrête là, parce que cela fait des années et des années que l'on parle du service public. En plus de cela, cela devient toujours un débat politicien. Alors il est vrai qu'il faut reconnaître l'évidence ; aucun autre ministre des finances n'a plus nationalisé que M. FABIOUS, ministre des finances de la gauche plurielle. Donc, si vous voulez, je crois que l'on trouve des torts dans tous les sens.

Je souhaiterais par contre que nous poursuivions la réflexion que vous avez initiée, qui me paraît la seule la bonne, d'essayer de voir comment nous pouvons trouver des solutions pragmatiques qui s'adaptent aux nouveaux règlements qui ont été décidés et qui sont maintenant incontournables. Je suis de ceux qui n'ont pas voté Maastricht, alors je suis à l'aise ; mais une fois que la démocratie s'est exprimée et que les règles de concurrence ouvertes sont imposées par les directives européennes, elles sont devenues incontournables. Alors soyons pragmatiques, trouvons pour la Lozère des solutions intelligentes, en fonction de l'évolution de notre démographie qui est également une réalité incontestable que l'on peut déplorer mais qui est un fait acquis. Essayons de poursuivre cette réflexion que vous avez suggérée, et je vous demande, Monsieur le Président, d'arrêter là nos débats.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur PLATON, vous avez la parole.

.../...

Monsieur PLATON

Moi, je ne parlerai pas du service public, Monsieur Henri BLANC. Je parlerai d'un service au public qui est infiniment inquiétant, qui est tenu par des libéraux et où la concurrence ne joue pas ; c'est la couverture médicale de notre ruralité. Cela devient une catastrophe. Si on n'y réfléchit pas, et même en y réfléchissant, à Génolhac, nous attendons un médecin, parce que l'un est parti à la retraite. Il en est venu quelques-uns, cela c'est vrai ; mais c'est la campagne, et ils ont d'autres offres plus alléchantes à la ville parce que les dames ne veulent pas venir à la campagne. Nous en sommes à attendre un Belge. Nous avons tapé jusqu'à l'Espagne où il paraît qu'il y a 3 000 médecins de trop. Mais c'est inquiétant parce que, Monsieur le Président et Monsieur le Préfet, le jour où les populations qui vivent dans nos campagnes ne sont pas certaines que l'on viendra les dépanner, au moins les sauver peut-être de la mort par une intervention rapide et en tout cas par la présence rassurante d'un médecin, eh bien c'est encore une nouvelle désertification qui va arriver dans notre ruralité, si on ne pense pas à cela. Et que faire ? Que faire ? Honte d'ailleurs aux gouvernements qui se sont succédé et aux Etats qui se sont succédé depuis au moins 20 ans de ne pas avoir prévu le fait que les médecins formés à la Libération par exemple en nombre important allaient disparaître et partir à la retraite. Alors, il est vrai que l'on a augmenté le numerus clausus. Il faut 8 ans pour former un médecin, vous vous rendez compte ! Il va falloir 8 ans pour que ceux que nous avons recrutés en plus cette année soient opérationnels, et ils seront tout de suite mangés, très largement, avec les conditions certainement intéressantes, par les villes plutôt que par les campagnes.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Docteur BONHOMME, vous avez la parole. Et puis, M. CHAZAL pourra intervenir. Nous faisons un tour si vous voulez, autant que vous en voulez...

Docteur BONHOMME, président de la commission de l'action sociale et de la solidarité

J'allais dire à mon collègue André PLATON que ce n'est pas un problème de numerus clausus, parce que je ne sais pas si vous connaissez, les uns et les autres, ce que peut être le quotidien d'un médecin rural qui, 24 heures sur 24, doit être corvéable à merci. On n'en trouve plus des médecins qui veulent travailler comme cela, et notamment depuis un certain effet qui s'appelle les 35 heures, où tout le monde s'est rendu compte effectivement que les loisirs avaient une place importante et que certains pouvaient les prendre et que d'autres ne pouvaient pas les prendre. Les médecins ne peuvent pas se permettre de les prendre. On peut donc augmenter le numerus clausus, le doubler, le tripler ; on ne trouvera pas, à mon avis, davantage de vocations médicales dans les années qui viennent tant que cette société sera dans cette réflexion.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Monsieur CHAZAL, vous avez la parole.

.../...

Monsieur CHAZAL

Très rapidement, je voudrais simplement faire observer à notre collègue Me BLANC qu'il y a trois ou quatre ans de cela il était moins pressé de clore ce débat, et Dieu sait s'il était alimenté ce débat sur les services publics, et je pense en particulier, puisque le cas a été soulevé par notre collègue AIGOIN, à la Poste où il avait même été annoncé et écrit qu'il y avait, je crois, 63 – ou 73 mais si ma mémoire est bonne je crois que c'est 63 – fermetures de bureaux de poste ; ce qui avait valu d'ailleurs à l'auteur de ces propos une sévère réprimande de la part du directeur départemental de la Poste de l'époque. Eh bien, moi, je vous annonce que c'est maintenant qu'il va y avoir des dizaines de fermetures de bureaux de poste ; cela a déjà commencé, et si vous lisez bien le contrat de plan entre l'Etat et la Poste qui vient d'être signé, mais pas par les organisations syndicales – je vous le précise – qui avaient des objections à ce sujet, si vous le lisez, vous verrez en filigrane ce qui s'y passe. Alors on ne sait plus qui croire dans cette affaire, parce qu'on entend la ministre de l'industrie en charge de la Poste dire : « il n'y aura pas de fermetures de bureaux de poste », et puis on entend le président de la commission des affaires économiques nous en annoncer des centaines de suppressions de bureaux de poste, c'était à l'automne dernier.

Je voulais donc reprendre les choses sur ce plan-là. Je ne vois pas pourquoi le débat était ouvert il y a trois ou quatre ans et serait aujourd'hui à fermer.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Maître BLANC, je présume que vous répondez ; comme cela, cela permettra à M. CHAZAL de répondre à votre réponse. Je propose que vous vous mettiez tous les deux dans la pièce d'à côté et que vous vous entendiez...

(Mouvements divers)

Docteur DELMAS, vous pouvez intervenir.

Docteur DELMAS, président de la commission prospective et réflexion sur l'avenir du département

Je voudrais faire simplement une remarque à Robert AIGOIN. J'espère que le lien social ce n'est pas que le service public. J'espère que la famille, l'environnement, les voisins, c'est aussi le lien social ; ce n'est pas simplement le service public.

Concernant les médecins, je crois que le débat nous l'avons tenu deux fois dans les réunions concernant la commission prospective sur le devenir et l'avenir de la médecine dans ce département, sur les solutions qui pouvaient être apportées. Il est vrai que, depuis, cela a un peu avancé, mais cela avance très lentement au niveau de ce que les uns et les autres peuvent apporter sur les maisons médicales, sur les maisons de garde, sur les réseaux de soins qui peuvent être mis en place. Je crois qu'il y a toute une réflexion, une avancée quand même qui se fait, qui n'est pas négative.

Concernant les médecins, je crois que Hubert LIBOUREL est concerné ; moi, je l'ai été sur mon canton au niveau de Sainte Enimie. Je dis que, à condition que nous fassions une consultation large qui va de l'Espagne à la Belgique, mais qui va aussi dans le territoire français, l'on arrive à trouver des médecins, puisqu'à Sainte Enimie il y en a un qui s'est installé ; par rapport aux appels que nous avons faits, nous avons eu 14 réponses.

.../...

J'ai d'ailleurs transmis à Hubert la liste des gens qui avaient répondu favorablement. Je pense qu'il y a aussi des difficultés pour certains médecins qui vivent dans les zones urbaines et qui ont des conditions de vie encore plus difficiles que dans le milieu rural, parce qu'ils ne peuvent pas rentrer dans les cités sans se faire canarder, ou ils sont obligés de se faire accompagner la nuit par la police pour y rentrer. Je pense donc qu'il y a des médecins qui sont prêts à venir dans les zones rurales qui sont les nôtres, à condition bien sûr, que nous en fassions la publicité, à condition que nous leur favorisions leur installation, et à condition, comme le disait le Docteur BONHOMME, que nous trouvions un système qui leur permette d'avoir un peu de vie de famille et un peu de loisir. Ce que nous avons fait, nous, médecins, quand nous étions installés, c'est-à-dire travailler parfois 18 ou 20 heures par jour, samedi et dimanche compris, et 365 jours par an, les médecins d'aujourd'hui n'ont plus envie de le faire, et c'est normal. La vie de famille, à un moment donné, je ne savais pas ce que c'était ; le Docteur BONHOMME ne savait pas non plus ce que c'était. Nous assurions ce service continu parce que c'était comme cela, c'était une tradition, c'était une habitude. Mais peut-être aussi que les mentalités ont changé, et je ne les blâme pas. A un moment donné, on se dit que peut-être on a passé une période où on a oublié certaines choses qui étaient essentielles dans la vie, c'est-à-dire d'avoir une vie de famille et d'avoir autre chose simplement que le boulot.

Maître POTTIER, président du Conseil général

Je vous propose que nous passions au rapport suivant. Je dirai simplement en conclusion qu'il y a eu beaucoup de récriminations ; il n'y a pas eu beaucoup de propositions.

Le rapport est adopté, M. AIGOIN votant contre.

Délibération n° 04-1119

Objet : Accès à l'internet à haut débit

LE CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DE LA LOZERE

Réuni le 6 février 2004 à 15 heures 15,

Vu le rapport concernant l'accès à l'Internet à haut débit,

(et dont un exemplaire est ci-annexé)

Vu le vote contre de Monsieur Robert AIGOIN,

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des nouvelles technologies de l'information et de la communication, **Le Docteur Sylvain GAUBERT étant rapporteur.**

1°) rappelle que le département a mis en œuvre une série d'actions destinées à promouvoir les technologies de l'information et de la communication, en développant notamment :

- les usages par la création de points d'accès multimédias dans les collèges,
- l'e-administration par la mise en route prochaine des sites Internet du Conseil général et du centre départemental de ressources culturelles,
- les solutions alternatives pour l'accès à l'internet haut débit, avec la participation au programme régional "Accès LR" qui aide à la mise en place d'accès satellite auprès des entreprises ;

2°) indique que l'extension de la couverture haut débit annoncée par France Telecom dans le cadre du Plan Breton en juin 2003, permettrait d'équiper en technologie ADSL les centraux de plus de 1000 lignes d'abonnés d'ici fin 2005, sachant :

- d'une part que France Telecom propose depuis le 6 janvier 2004 aux départements qui souhaitent s'impliquer dans cette démarche, la signature d'une charte permettant de réaliser le plan Breton sur l'année 2004,
- d'autre part que ce plan prévoit l'équipement des centraux téléphoniques suivants : Le Malzieu, le Collet de Dèze, Banassac La Canourgue, Saint-Chély d'Apcher et vraisemblablement Aumont-Aubrac ;

3°) précise, par ailleurs, que la Région a réservé un crédit de 3,5 millions d'euros, dans le cadre de son programme d'accès au haut débit pour tous, qui vise à soutenir les collectivités ou leur groupement, à hauteur de 60 % dans la prise en charge des frais d'accès au service quelle que soit la technologie choisie (ADSL, Satellite, WIFI, courants porteurs en ligne...) et quel que soit l'opérateur retenu ;

.../...

4°) décide, pour accélérer l'accès au haut débit sur le département de la Lozère, de signer avec France Telecom la convention "Département innovant" et avec le Conseil Régional la convention "Accès à l'internet haut débit" telles que jointes en annexe ainsi que tout autre document nécessaire à l'avancement de ce dossier, étant précisé que le Département assurera un appui technique sur l'ensemble des projets ;

5°) donne délégation à la commission permanente pour le suivi de ce dossier.

Le Président du Conseil Général

Jean-Paul POTTIER